PL8188\_Résumé

Le présent projet de loi vise principalement à créer un établissement public nommé « Casino Luxembourg – Forum d’art contemporain » qui se substituera à l’association sans but lucratif au même nom ; ce changement de configuration s’avère opportun non seulement d’un point de vue juridique mais également en raison de considérations tant financières qu’organisationnelles. En effet, le « Casino Luxembourg – Forum d’art contemporain » remplit déjà à l’heure actuelle des missions et activités revêtant un caractère de service public, son conseil d’administration est constitué, entre autres, de représentants de l’État et la majeure partie de ses ressources financières est issue d’une dotation étatique.

En outre, le projet de loi sous rubrique vise à modifier la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l’impôt sur le revenu en vue de faire figurer l’établissement public à créer par le présent projet de loi ainsi que ceux à créer par les projets de loi nos 8189, 8190, 8191 et 8192 parmi les organismes bénéficiant d’un régime fiscal dérogatoire au droit commun en application des articles 11, alinéa 2, des projets de loi susvisés.

Finalement, il est visé à modifier la loi modifiée du 4 mars 1982 a) portant création d’un Fonds culturel national ; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie afin d’instaurer la possibilité dans le chef du Fonds culturel national de recevoir des dons en espèces ou en nature pour le compte des établissements publics sous la tutelle du ministre ayant la Culture dans ses attributions.